

CHARTE D'UTILISATION ARCHIPEL

Archipel est un espace dédié aux innovations pédagogiques et au travail collaboratif. Il se compose d'une grande salle de 130 m² et de 3 petites salles de travail en groupe, équipées de mobilier mobile et de matériel informatique favorisant le travail collaboratif. Ce dispositif a été financé par le programme IDEFI pour la réussite en Licence.

1. Equipement disponible

La grande salle Archipel, située dans le hall du 1^{er} étage, est entièrement modulable et peut accueillir jusqu'à 46 étudiants. Elle dispose d'un vidéoprojecteur HD et de 7 écrans dont 1 grand écran tactile mobile, tous équipés d'un système de partage d'affichage permettant de visionner le contenu de plusieurs appareils en même temps. Des ordinateurs portables sont disponibles sur place.

Les 3 petites salles de travail en groupe sont situées en salle du 21^e siècle (2 salles de 4 personnes et 1 salle de 6 personnes) : toutes sont équipées de moniteurs avec système de partage d'écran ; la plus grande dispose d'un écran tactile interactif et de chaises mobiles.

Du matériel supplémentaire peut être mis à disposition sur demande : casques audio, claviers et souris sans fil, marqueurs Velleda, câbles.

2. Usagers concernés

La grande salle Archipel est utilisable sur réservation préalable par tout enseignant ou formateur de l'université, souhaitant expérimenter des méthodes pédagogiques interactives et participatives grâce aux outils numériques. Lorsque cette salle n'est pas réservée, elle peut également accueillir jusqu'à 4 groupes d'étudiants (3 à 7 personnes par groupe). Dans ce cas, la réservation s'effectue directement sur place, en fonction de la disponibilité de la salle (s'adresser au bureau à l'étage).

Les petites salles de travail en groupe sont utilisables sur réservation préalable par tout groupe d'usagers constitué d'au moins 3 personnes et justifiant d'un projet nécessitant l'utilisation d'un grand écran. Ces 3 salles ont un mode de fonctionnement distinct des autres carrels situés en salle du 21^e siècle, qui ne disposent pas d'équipement spécifique et ne sont pas réservables (clés à retirer à la banque de prêt/retour au rdc).

3. Horaires

Ces salles sont accessibles de 9h à 19h du lundi au vendredi, d'octobre 2018 à juin 2019 (fermeture du service à compter du 24 juin). Ces salles sont fermées durant les congés universitaires.

4. Modalités de réservation

Les réservations s'effectuent via un formulaire en ligne accessible sur le site de la BIU : www.biu-montpellier.fr (Onglet « Pratique » ou « Menu/Pratique », Rubrique « Travailler en groupe »). Pour accéder aux salles sur les créneaux réservés, adressez-vous au bureau de l'étage.

Accès à la grande salle Archipel pour des étudiants lorsque la salle n'est pas réservée : s'adresser au bureau à l'étage.

5. Accompagnement

Une aide technique à la prise en main des différents outils est proposée durant certains créneaux horaires. Consultez le planning ci-dessous pour connaître les créneaux (en bleu) sur lesquels vous pouvez bénéficier d'un accompagnement technique :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h-10h					
10h-11h					
11h-12h					
12h-13h					
13h-14h					
14h-15h					
15h-16h					
16h-17h					
17h-18h					
18h-19h					

Si votre 1^{ère} réservation est effectuée en dehors de ces créneaux, nous vous proposerons de prendre rdv en amont pour bénéficier d'une formation. N'oubliez pas d'indiquer sur le formulaire de réservation que vous souhaitez bénéficier d'une prise en main des outils.

6. Règlement intérieur

L'ensemble du matériel à disposition dans les salles est sous la responsabilité de l'utilisateur qui a effectué la réservation. Par ailleurs, les salles Archipel sont soumises au même règlement que le reste de la bibliothèque. En particulier, il est interdit de consommer nourriture et boissons ; seules les bouteilles fermées sont autorisées. Le nombre de personnes maximum autorisé pour les petites salles de travail en groupe est affiché sur la porte de chacune des salles et doit être impérativement respecté, pour des raisons de sécurité. Il est interdit de sortir du bâtiment sans avoir rendu la clé ou le carton de réservation des salles au personnel de la bibliothèque. Il est strictement interdit de modifier la configuration du matériel informatique mis à disposition au sein de la bibliothèque.

Informations complémentaires : archipel.bu@univ-montp3.fr